

Message n° 2018-16 du 12 avril 2018

Mouvement 2018 – Site internet

Bonjour,

Mouvement 2018

Je vous rappelle que **la date butoir pour effectuer une demande de mutation** est fixée au **lundi 16 avril 2018**. Pour mémoire, le SEJS a obtenu que la date butoir de dépôt des dossiers de mutation soit décalée d'un mois.

Conformément à l'annexe 5 de l'instruction N° DRH/SD2/2018/22 du 25 janvier 2018, la demande doit être adressée par voie hiérarchique :

- à la direction des ressources humaines – sous-direction de la gestion des personnels – bureaux SD2C, SD2D, SD2F, SD2G- 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP. Pour les IJS, les gestionnaires à saisir au bureau SD2D de la DRH sont :

Nelly VEDRINE (01 40 56 67 71) nelly.vedrine@sg.social.gouv.fr;

Marie-Line AVINEL (01 40 56 56 87) marie-line.avinel@sg.social.gouv.fr;

Jean-Luc WYREBSKI (01 40 56 60 46) jean-luc.wyrebski@sg.social.gouv.fr;

- à la ou aux structure(s) auprès desquelles vous souhaitez être affectés.

Attention, les demandes parvenues aux bureaux gestionnaires après le 16 avril 2018 ne seront pas examinées.

Après relance du SEJS, la DRH indique qu'aucune liste de postes vacants ne pourra être diffusée avant le 16 avril. Dans un contexte où les possibilités de mutation s'amenuisent, le SEJS réclame instamment à l'administration la publication d'une liste de postes vacants un mois avant la date limite afin de donner de la lisibilité et d'aider les IJS à se positionner.

Tout poste est donc susceptible d'être vacant. Pour bénéficier d'informations plus précises notamment sur les postes susceptibles d'être vacants, je vous invite à consulter la page dédiée du site du SEJS : [Mouvement-bourse aux emplois](#)

Afin que les représentants du personnel du SEJS puissent suivre et défendre votre demande, j'invite les candidats à une mutation à m'envoyer leur dossier de mutation et à me retourner la [fiche barème](#) (voir aussi PJ) renseignée. Cette fiche barème permet d'objectiver les parcours professionnels et aide à hiérarchiser les demandes.

[Site internet du SEJS](#)

N'hésitez pas à vous reporter au site internet du SEJS notamment aux pages dédiées :

[Mouvement-bourse aux emplois](#) : mouvement 2018 et offres récentes d'emplois susceptibles d'intéresser les IJS ;

[Formation](#) : textes récents relatifs aux formations ;

[Nominations-fin de poste](#) : nominations et fins de poste récentes au JORF, en particulier pour emplois fonctionnels en services déconcentrés.

Désormais, les informations relatives à ces sujets ne sont plus envoyées par messages syndicaux mais figurent en ligne sur le site.

Bulletin d'adhésion au SEJS pour 2018

En cette année électorale, pour être plus forts ensemble et soutenir l'action du SEJS pour défendre vos missions, vos métiers et vos intérêts, rejoignez le SEJS ! Votez SEJS ! Agissez SEJS !

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2018, vous trouverez le [formulaire d'adhésion](#) en PJ et sur le site du SEJS (dans le bandeau grisé à gauche) :

<http://www.sejs.org>

Les IJS stagiaires bénéficient d'un tarif d'adhésion particulièrement avantageux, comme ceux en début de carrière.

Afin de favoriser la syndicalisation, l'assemblée générale du SEJS réunie au congrès de Paris les 12 et 13 octobre 2017 a choisi de ne pas augmenter le montant des cotisations en 2018. Ces dernières sont donc maintenues au niveau de 2016 et de 2017. La cotisation syndicale étant déductible des 2/3 de l'IRPP, les membres du SEJS au titre de 2017 recevront leur attestation fiscale de 2017 début 2018, par voie électronique.

Merci de votre soutien.

Bien cordialement.

Philippe BAYLAC
Secrétaire Général Adjoint,
Permanent du Syndicat de l'Encadrement
de la Jeunesse et des Sports (SEJS)
10, rue des Grès
77590 - BOIS-LE-ROI
Téléphone : 06 76 77 49 46
Courriel : SEJS.permanence@unsa-education.org



Fiche barème
SEJS - 2013.xls



Bulletin
adhési...vf.doc